

REPUBLIQUE FOLULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
JUS TICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N°80/187 du 26/04/80
Portant intégration et nomination
de Madame MOUNGIC née MBOTO A1-
Bartine dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I, des Services
Sociaux (Santé Publique).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

-----oCo-----

(/ E S A S :

(/u la Constitution du 1 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 65/46 du 12.02.1965 abrogeant
et remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.1963 fixant
le statut des cadres de la catégorie A1 des Services
de Santé ;
(/u le décret n° 62/130/MP DU 9.5.1962 fixant
le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la
loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 rela-
tif à la nomination et à la révocation des fonction-
naires des catégories A1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fi-
xant les conditions dans lesquelles sont effectués des
stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 ré-
glementant la prise d'effet du point de vue de la solde
des actes réglementaires relatifs aux nominations, inté-
grations, reconstructions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/
196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant
nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 0104/SAS/DSAF du 14.01.1980,
du Directeur des Services Administratifs et Financiers
au Secrétariat Général à la Santé Publique, transmet-
tant le dossier de candidature de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 65/44 du 12.2.1965 et du Protocole d'Accord du 5 Août 1970 signé entre La République Populaire du Congo et l'URSS susvisé, Madame LOLCHES née IBOM Albertine, née le 5 Mars 1953 à Itoumbi District de Pessaka, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine, obtenu à l'Institut de Médecine de Moscou (U.R.S.S.), est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 2° échelon, indice 1110.

ARTICLE 2 : L'intégration est mise à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JOGEC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 26/04/1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et
des Affaires Sociales

Colonel Louis SYLVAIN-GCMA.-

P. D. BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice

Le Ministre des Finances

Victor SYLVA-PARBA.-

Henri LOISEL.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGETP/DEF 3
DEF/BST 1
D.B. 3
D.C.F. 1
MINI. S. A. S. . 2
DGSAS 2
DOSSIER 3
INTERESSEE 1
SGCM/BC 2
S.G.F..... 2